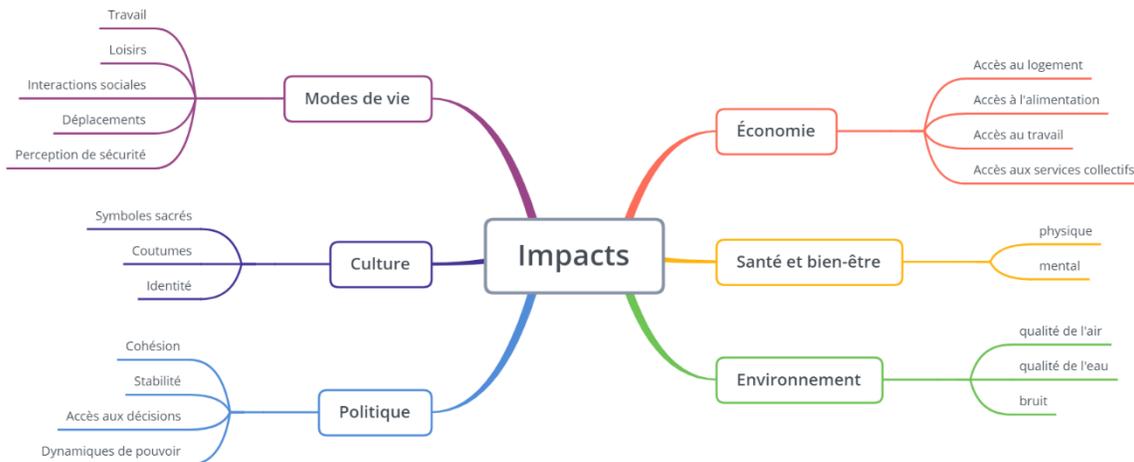


Les droits humains dans les études d'impacts

Qu'est-ce qu'un impact?

Les impacts incluent une multitude d'effets qui se répercutent sur les individus en matière de qualité de l'environnement, de santé et de bien-être mais également de mode de vie des membres de la communauté, de culture, de vie politique et économique. Ainsi, un projet peut avoir un impact sur le travail, les loisirs, les interactions sociales et les perceptions de sécurité des personnes. Enfin, la vie économique des individus risque d'être affectée, en modifiant l'accès au logement, à l'alimentation, au travail et aux services collectifs.



Les activités liées à un projet peuvent avoir une incidence sur les symboles sacrés et modifier les coutumes, les traditions, voire l'identité collective. L'organisation politique d'une communauté sera affectée, notamment à travers une perturbation sociale, une instabilité, une participation aux décisions inégales et affecter les dynamiques de pouvoirs. Les effets d'un projet sur la qualité de l'air, de l'eau, ou les effets de bruit auront aussi une incidence sur la santé physique, mentale des individus, au même titre que les autres effets précédemment mentionnés.

Les effets d'un projet ne sont pas vécus de la même façon par les différents groupes de personne composant la communauté.

Les droits humains et les études d'impacts

La prise en compte des droits de la personne dans les études d'impacts s'inscrit dans une démarche de diligence raisonnable et fait partie de la responsabilité d'entreprise, tel que stipulé dans les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme* de 2011.



Ces principes ont été repris par l'OCDE dans ces principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales

Enfin, la Société Financière Internationale inclut aussi dans sa norme de performance no 1 sur l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux la question des droits de la personne.



Implications pour une entreprise

Adopter une approche fondée sur les droits permet de développer une **vision stratégique basée sur les risques et opportunités liées aux droits de la personne**. La prise en compte des droits de la personne dans les études d'impact contribue à **identifier les besoins de la communauté** et permet de mieux y répondre.

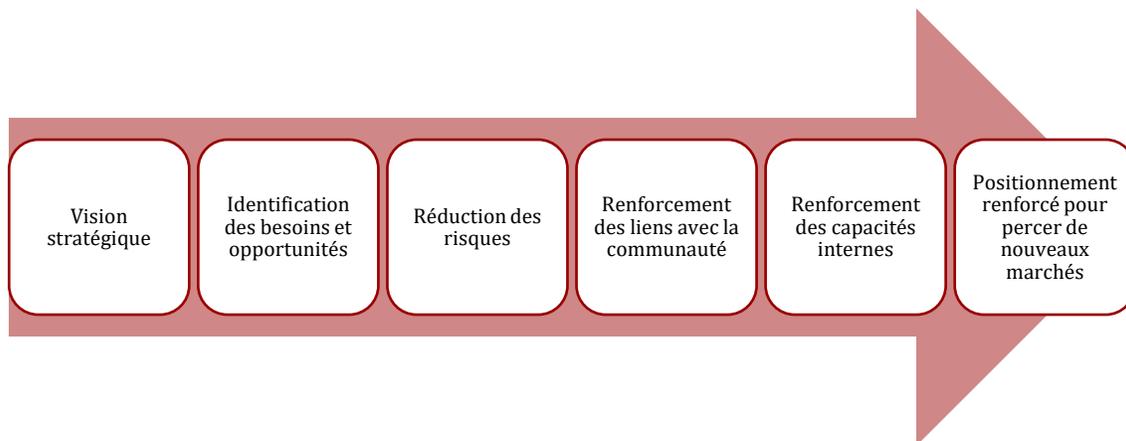
Elle permet d'identifier les **opportunités de maximisation des impacts** à différents groupes de la communauté en termes de santé communautaire, de relocalisation, d'engagement avec les parties prenantes, de politique d'approvisionnement, etc.

Une approche proactive permet **d'éviter les incidents inattendus**, les pressions externes, les crises réputationnelles. Selon les Nations Unies, les entreprises doivent réparer lorsque des violations ont eu lieu.

Comme ce type d'études implique la participation de représentants de la communauté, cela **renforce les liens avec les communautés d'accueil**, et la licence d'opérer.

Enfin, ce type d'exercice :

- renforce les processus internes de l'entreprise (politiques, codes de conduite, systèmes de gestion environnementale et sociale, etc.);
- augmente la valeur de l'entreprise en la positionnant comme chef de file. Augmente l'engagement des employés;
- augmente les capacités de l'entreprise à répondre aux normes internationales surtout si elle veut commencer à percer de nouveaux marchés.



Pour plus d'informations : Consentia- Responsabilité sociale inc.